

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 4 avril 2022**

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

19h25 : Madame le Maire ouvre la séance

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 7 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du lundi 7 mars est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur DOLÉ informe que son groupe votera contre en raison de propos non repris dans la rédaction et de questions posées restées sans réponses.

Madame le Maire demande à Monsieur DOLÉ s'il peut préciser sa remarque.

Monsieur DOLÉ répond que ce n'est pas la peine.

Madame le Maire insiste sur le fait qu'elle aimerait des précisions pour qu'il y ait plus de transparence.

Monsieur DOLÉ répond qu'il s'agit de nom de société ou de chiffres qui ne sont pas communiqués.

Madame le Maire trouve dommage que Monsieur DOLÉ ne veuille pas préciser sa remarque ; elle aimerait que les choses soient claires. Elle rappelle que le procès-verbal fait état de l'esprit de ce qui est dit dans la tenue générale des débats et non pas mot pour mot, mais que s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal c'est le moment de le faire.

Monsieur GUILLOTEAU considère qu'il est important de savoir de quoi il s'agit pour pouvoir avancer dans le débat.

Madame AVOINE demande à Monsieur DOLÉ pourquoi son groupe n'a pas fait part de ses remarques sur ce projet de procès-verbal. Le fonctionnement a toujours été le même. Elle ajoute que s'il y a des oublis il faut le faire remonter aux services.

Monsieur DOLÉ répond : « ce n'est pas grave ; vous réfléchirez un peu plus ».

Madame AVOINE répond qu'elle entend Monsieur DOLÉ car elle-même s'est déjà trouvée à la place du groupe minoritaire. Elle ajoute que lorsque des propos n'avaient pas été reportés dans le procès-verbal, elle le signalait et les modifications étaient effectuées. « On n'est pas dans l'état d'esprit de vous empêcher de faire des remarques ; on n'a pas cette idée. Je me sens déçue ».

Madame le Maire ajoute que s'il y a une remarque à faire il faut la faire et aller jusqu'au bout de la démarche en précisant les choses.

Monsieur DOLÉ persévère dans ses propos : « quand on pose des questions et qu'on n'a pas de réponses ».

Madame le Maire rétorque que pour avoir une réponse il est nécessaire que la question soit posée de manière claire. La posture adoptée ce soir est enfantine et décevante.

Ce à quoi Monsieur DOLÉ répond : « c'est peut-être enfantin, mais vous aussi vous êtes enfantins ».

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 mars 2022 est approuvé par 23 voix pour et 6 voix contre.

Madame le Maire ajoute : « j'espère que ce n'est pas sur votre site que l'on découvrira de quoi vous voulez parler ».

Elle se dit déçue de voir que Monsieur DOLÉ entraîne avec lui ses collègues colistiers qui jusqu'à présent n'ont jamais fonctionné comme cela.

Madame le Maire accueille Madame RABILIER, nouvelle élue suite à la démission de Monsieur LE MOING, et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Assemblée délibérante.
Elle donne lecture de la Charte de l' élu local.

Madame le Maire rappelle ce qui est précisé dans la Charte sur des situations de conflits d'intérêt. De nombreux élus font partie d'un Bureau d'une association et ne doivent pas participer au vote des délibérations qui les concernent. Madame le Maire insiste également sur la tenue des bureaux de vote qui constitue l'une des missions des Conseillers municipaux.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Mise à jour des Commissions municipales (PJ 1)

Par délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 8 Commissions municipales.

Compte-tenu des démissions successives de Messieurs LE MOING et PREAU et de l'arrivée de Madame RABILIER au sein de l'Assemblée délibérante, il est proposé de mettre à jour l'ensemble de ces commissions.

Madame le Maire interroge Madame RABILIER pour connaître les Commissions dans lesquelles elle souhaite s'engager.

Madame RABILIER intégrera les Commissions Finances et Enfance - Jeunesse - Affaires scolaires.

Madame le Maire demande à l'ensemble des élus s'ils souhaitent faire des changements pour eux-mêmes.

Aucune autre modification n'est apportée.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, procède à la mise à jour des Commissions municipales en prenant en compte les démissions de Messieurs LE MOING et PREAU et l'intégration de Madame RABILIER au sein des Commissions Finances et Enfance - Jeunesse - Affaires scolaires.

FINANCES

2- Répartition de la subvention à l'Office Municipal des Sports entre les associations adhérentes

Lors de sa séance du 7 mars 2022, le Conseil Municipal a ouvert 33 500,00 € de crédits nécessaires pour subventionner les associations adhérentes de l'Office Municipal des Sports (OMS).

Le Bureau de l'OMS a transmis la proposition de répartition de la subvention communale, telle que présentée dans le tableau suivant :

Association	Montant proposé
Aéromodélisme Club Pouzaugais (ACP)	351,00 €
Archers du Haut Bocage	693,00 €
Athlé Bocage Vendée (ABV)	3 503,00 €
Haut Bocage Basket Club (HBBC)	2 505,00 €
Association des Cavaliers de Pouzauges (ACP)	1 034,00 €
Cyclisme Région Pouzauges (CRP)	1 480,00 €
Escalade du Haut Bocage	1 533,00 €
Pouzauges Bocage Football Club Vendée (PBFC)	7 205,00 €
Pouzauges Vendée Handball (PVHB)	4 684,00 €
Judo Jujitsu Club Pouzaugais	1 559,00 €
Pétanque du Haut Bocage Pouzauges	1 480,00 €
PAC Subaquatique	544,00 €
Tennis Club Pouzauges	2 846,00 €
PAC Tennis de Table	2 505,00 €
Club PAC Twirling Pouzauges	1 113,00 €
Pouzauges Volley Ball	465,00 €

Madame AVOINE rappelle que, depuis plusieurs années, cette répartition est calculée essentiellement en fonction du nombre de licenciés Pouzaugais avec désormais la prise en compte du handisport. Il s'agit d'un calcul à partir d'un système de points.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, Madame le Maire, Mesdames DEBELLOIR-POUPIN, VINCENT, FRADIN, BROSSET et Messieurs MARCHAND, RABAUD ne prenant pas part au vote, valide la répartition 2021-2022 de la subvention de l'Office Municipal des Sports telle que précisée dans le tableau ci-avant.

3- Récit commun de Pouzauges – Demande de subvention auprès de La Banque des Territoires

Madame le Maire informe que, dans le cadre de Petite Ville de Demain, la Ville de Pouzauges peut bénéficier du soutien financier de la Banque des Territoires, à hauteur de 38 000,00 €, au titre des études qu'elle engage.

L'étude de révélation des singularités engagée avec le cabinet EntreLieux étant éligible à ce type de soutien, il conviendrait que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Banque des Territoires.

Le devis s'élève à 25 051,20 € TTC pour les phases 2 et 3 : orientation et programme d'actions traductrices du récit.

D'autres études pourraient être présentées.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès de La Banque des Territoires pour la mise en œuvre des actions Petites Villes de Demain sur le territoire de Pouzauges.

URBANISME - TRAVAUX

4- Lotissement Le Clos de La Petite Fraudière – Fixation du prix de vente de deux lots (PJ 2)

Suite à des échanges de terrains, deux lots communaux du lotissement "Le Clos de La Petite Fraudière", jouxtant le lotissement de La Balière, rue Claude Monet, n'ont à ce jour pas de prix de vente déterminé :

- lot 10 : composé des parcelles cadastrées D 1235 (444 m²) et D 1245 (93 m²)
- lot 11 : composé des parcelles cadastrées D 1240 (200 m²) et D1244 (232 m²)

La municipalité propose que ce prix de vente soit établi à 48,00 € le m².

Madame le Maire informe que le prix de vente des terrains de La Balière était en moyenne de 40,00 le m² et celui du Clos de La Petite Fraudière de 45,00 € le m². Elle ajoute qu'il n'est pas possible de rester sur les mêmes montants, le lotissement de La Balière ayant plus de 12 ans et des travaux importants ayant été réalisés depuis sa création. Elle rappelle qu'en tant que collectivité l'objectif n'est pas de faire des bénéfices.

Madame VINCENT demande combien de lots restent à vendre sur le lotissement de La Balière.

Madame FRADIN répond qu'il y a :

- 4 lots libres plus les 2 présentés aujourd'hui ;
- 6 lots sur lesquels il y a des options ;
- 5 lots appartenant à Vendée Logement.

Madame FRADIN précise que le lotissement Les Haut du Prieuré est quant à lui complet.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 7 mars 2022, avait décidé de confier l'étude d'une extension du lotissement de La Balière à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée. Elle rappelle également qu'il faudra le temps des études pour voir les premières constructions, soit dans environ 18 mois.

Pour Monsieur BALLAY, cette zone de population semble très dense et demande s'il y a des zones non construites pour les enfants et autres.

Madame le Maire répond qu'il y a des espaces enherbés et un terrain de jeu.

Madame RABILLER informe que les enfants y jouent beaucoup.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- fixe le prix de vente des lots communaux 10 et 11 du Clos de la Petite Fraudière à 48,00 € le m² ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

5- Ouvertures de postes

Service Bâtiments :

Le service bâtiment est actuellement composé de 5 agents. Les effectifs ont pu être stabilisés avec l'intégration d'un électricien et d'un menuisier en 2021. Toutefois, les besoins en maintenance des équipements vont de pair avec leur vieillissement et la difficulté croissante à faire intervenir des entreprises extérieures.

Afin de maintenir un niveau d'intervention suffisant pour répondre aux besoins des associations et des usagers, il est proposé de créer un poste de profil électricien/plombier, à temps complet.

Madame le Maire rappelle qu'il y a des besoins de maintenance au niveau des équipements sportifs, des écoles, du périscolaire, du Centre des Remparts et des salles polyvalentes. Avec ce poste supplémentaire, le service serait porté à 6 agents.

Service Accueil – Etat-civil :

La fonction "Accueil" repose sur de multiples acteurs :

- accueil de la Mairie : 2 agents + renfort d'un agent du service comptabilité à temps partagé ;
- accueil du service technique : 1 agent, remplacé en cas d'absence par un agent de l'accueil de la Mairie ;
- accueil du CCAS : 1 agent à temps partagé avec le service comptabilité ;
- accueil du Centre des Remparts : 1 agent, non remplacé en cas d'absence, le relais étant pris par la responsable de pôle ou par la chargée de communication.

S'agissant de l'accueil de la Mairie, le niveau d'activité reste impacté par la gestion des cartes d'identités (CNI) et des passeports. A elle seule, cette activité demande un équivalent temps plein, sauf à restreindre le service rendu aux usagers, ce qui n'est pas envisageable.

S'agissant de l'accueil du service technique, le remplacement en cas d'absence étant assuré par un agent de l'accueil de la Maire, cela déséquilibre régulièrement son fonctionnement.

L'accueil du Centre des Remparts et celui du service social nécessitent également d'être renforcés sur les périodes d'absence des agents titulaires du poste.

Le recrutement d'un poste d'agent d'accueil permettrait donc à la fois de renforcer l'accueil de la Mairie et de renforcer l'ensemble des points d'accueil des services de la Ville.

Ces deux emplois ont été simulés dans les orientations budgétaires débattues lors de la séance du 17 janvier 2022 et intégrés au budget voté le 7 mars 2022.

Madame le Maire informe que l'affluence est souvent forte au service Accueil de la Mairie. Concernant les passeports et cartes d'identité, elle précise qu'à ce jour les plages de rendez-vous sont toutes réservées jusqu'à mi-juillet et que des personnes venant de Nantes, Angers, ... ne peuvent être refusées. Les rendez-vous peuvent être pris en ligne et les dossiers de demande pré-remplis en ligne.

Les agents sont également confrontés à des pannes régulières du dispositif.

Monsieur PRIOU demande si le projet de plateforme téléphonique avec répondeurs va pouvoir améliorer les choses.

Madame le Maire répond qu'effectivement, ces répondeurs vont permettre d'alléger les services d'accueil. Par exemple, l'appel d'une personne en recherche de travail basculera dans le bureau des Ressources Humaines. Elle ajoute que, dans beaucoup de collectivités et entreprises, il y a désormais ce type de répondeurs.

Concernant le service bâtiments, Monsieur MARCHAND précise que celui-ci a été, dans le passé, doté de 7 agents pour redescendre à 5 et, prochainement, remonter à 6. Il ajoute qu'il est important de créer un binôme sur le poste d'électricité/plomberie, d'autant plus qu'il est de plus en plus difficile de faire appel aux entreprises privées.

Madame le Maire précise que les entreprises privées ont également des difficultés à recruter et elle espère que le poste sera pourvu rapidement.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet pour un poste d'électricien/plombier ;
- décide de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet afin de renforcer le service Accueil de la Mairie ainsi que les différents points d'accueil (service Techniques, Centre des Remparts).

6- Poste Volontariat Territorial en Administration

Le Volontariat Territorial en Administration (VTA) permet aux collectivités rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois, au service de l'ingénierie de leurs projets. Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac+2, pour une durée déterminée au moins égale à 75 % d'un équivalent temps plein.

Le poste est financé par l'Etat à hauteur de 15 000,00 €.

Il est proposé que la Commune de Pouzauges se porte candidate pour l'accueil d'un VTA, potentiellement pour assurer les missions suivantes :

Manager de commerce :

- être l'interlocuteur identifié des professionnels (commerçants, indépendants, porteurs de projet...) et les accompagner dans leurs démarches ;
- animer le réseau des professionnels (réunions thématiques, groupes de travail, formations, animations) ;
- mettre en œuvre la stratégie de redynamisation commerciale ;

Chargé de projet – Animations/EVS :

- participer au diagnostic de territoire et à la rédaction du projet de vie de l'Espace de Vie Sociale (EVS) ;
- conduire l'analyse des besoins sociaux.

Madame le Maire rappelle que Monsieur Joël GIRAUD, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités, avait précisé, lors de sa visite à Pouzauges, qu'il y avait nécessité de personnel pour la mise en œuvre des Petites Villes de Demain. Aujourd'hui, un poste de VTA est souhaité dont le temps pourrait soit être gardé pour Pouzauges, soit partagé avec une autre Commune.

Le Conseil Municipal doit voter pour permettre le recrutement de ce Volontaire Territorial en Administration.

S'agissant de la conduite de l'analyse des besoins sociaux, Madame le Maire demande à Madame FIORI d'apporter quelques précisions.

Madame FIORI répond qu'il s'agit d'interroger toute la population pour connaître les besoins sociaux dans tous les domaines : mobilité, travail, logement, Ce recensement des besoins est obligatoire et devait être fait pour le 21 décembre 2021 mais, en raison du Covid-19, celui-là n'a pas été réalisé.

Plusieurs possibilités s'offrent à nous : travailler avec un Cabinet, recruter un chargé de projet.

Monsieur DOLÉ demande quel sera le coût de ce poste.

Madame le Maire répond que :

- pour un poste administratif, il faut prévoir entre 25 000,00 € et 30 000 € par an ;
- pour un apprenti, il n'y a pas de charges sociales ;
- pour les contrats PEC (Parcours Emploi Compétences), il n'y a pas de charges, sauf au-delà de 20h00.

Monsieur DOLÉ demande si le financement de 15 000,00 € porterait sur un contrat de 12 ou 18 mois.

Madame le Maire et Monsieur MARCHAND répondent qu'il s'agirait de ce montant, quelle que soit la durée du contrat mais qu'il serait bien d'avoir quelqu'un pour 18 mois.

Monsieur MARCHAND ajoute qu'idéalement il serait bien d'avoir une personne disposant de ces deux profils. Pouzauges fait partie des 20 Petites Villes de Demain de Vendée. Le programme est dense. L'important ce soir est d'ouvrir le poste. Il conviendra ensuite de définir le profil recherché et d'essayer de capter, dès le mois de juin, les jeunes qui sortiront de formation.

Madame le Maire précise que la réflexion a été menée en deux temps. La Municipalité ne souhaite pas faire appel à un Cabinet dont le coût serait trop onéreux. Elle ajoute qu'il y a un important travail à faire pour le fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale si on veut continuer à bénéficier des aides de la CAF.

Monsieur DOLÉ demande s'il y a bien qu'un seul VTA qui serait recruté.

Madame le Maire répond que oui et qu'il aurait pour missions le management du commerce et l'analyse des besoins sociaux.

Monsieur DOLÉ demande si ce poste pourrait être prolongé au-delà des 18 mois envisagés et devenir définitif.

Madame le Maire précise que ce poste est pour le moment envisagé seulement pour 18 mois. Cependant, si de nouveaux besoins émergeaient et que la personne recrutée avait le profil pour y répondre, la question se poserait alors de la création ou non d'un poste permanent.

Monsieur DOLÉ interroge quant à la nécessité de doter cette personne en matériels.

Monsieur MARCHAND répond qu'inévitablement il y aura besoin d'un ordinateur et autres fournitures.

Madame FIORI informe que, pour avoir fait une formation sur les besoins sociaux, toutes les Communes ont fait appel à un chargé de projet ou à un Cabinet.

Monsieur DOLÉ annonce que son groupe suivra et qu'il votera pour la création de cet emploi.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de créer un emploi non permanent pour un Poste de Volontariat Territorial en Administration ;
- autorise Madame le Maire à faire acte de candidature pour l'accueil d'un Volontaire Territorial en Administration ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

FONCTIONNEMENT DU CCAS

7- Remplacement d'un membre élu

Par délibération n°CM15062020-08 du 15 juin 2020, le Conseil Municipal, conformément à l'article R 123-10 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) a fixé le nombre des membres du CCAS à 15 ainsi représentés :

- le Maire, Président de droit ;
- 7 membres élus du Conseil Municipal ;
- 7 membres issus d'associations et/ou organismes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Par délibération n°CM16112020-02 du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres élus suivants :

Présidente :	Madame Michelle DEVANNE, Maire
Vice-Présidente :	Madame Nicole FIORI
	Monsieur Jean-Claude MARCHAND
	Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON
	Monsieur Pascal LE MOING
	Monsieur Anthony PERROTIN
	Monsieur Jacques BALLAY
	Madame Véronique SAADÉ

Madame SAADÉ, après sa démission du Conseil Municipal, avait été remplacée par Madame RANGEARD (délibération n° CM15112021-07 du 15 novembre 2021).

Compte-tenu de la démission de Monsieur LE MOING du Conseil Municipal, il convient de désigner un(e) nouvel(le) élu(e) pour la remplacer au sein du CCAS.

Madame FIORI informe que Madame Estelle BILLEAUD, membre de la Commission Vie sociale - Services à la population, a émis le souhait d'intégrer le CCAS.

Madame le Maire propose donc la candidature de Madame BILLEAUD.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, désigne Madame BILLEAUD pour remplacer Monsieur LE MOING au sein du CCAS.

SUJET DIVERS

Information sur les travaux de réfection des allées du parc du Colombier

Monsieur BALLAY confirme que les allées du parc ne sont plus carrossables.

Monsieur PELLETIER informe que le coût estimatif des travaux est supérieur à 100 000,00 €.

Madame le Maire précise qu'il y a, au vu de ce montant, obligation de passer par une consultation (marché public). Pour cette raison, au plus tôt, les travaux ne pourront débuter qu'à l'automne 2022.

20h14 : Monsieur BEAUFFRETON quitte la salle.

Monsieur PELLETIER commente un document projeté sur les différents aménagements envisagés.

20h19 : Monsieur BEAUFFRETON reprend sa place autour de la table.

S'ensuivent des échanges sur les matériaux et la nécessité d'améliorer l'éclairage de ce parc, d'installer des bancs et d'éventuels autres aménagements.

Monsieur DOLÉ s'interroge sur les différentes lumières qui restent en permanence allumées à la bibliothèque du Colombier mais aussi sur l'éclairage à l'entrée de l'école Notre-Dame du Donjon tous les matins, et tous les soirs, même en été. Il demande si la Municipalité pourrait contacter l'école pour y remédier.

Madame le Maire répond qu'un changement pourrait certainement être effectué à la bibliothèque du Colombier. Même s'il ne s'agit pas d'un éclairage sur la voie publique, Madame le Maire répond que l'école Notre-Dame du Donjon sera contactée pour évoquer cette question de l'éclairage.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Eclairage de sécurité salles de judo / tennis de table et salle du Bois de la Folie	REXEL LES HERBIERS Les Herbiers	6 527,03 €
Fournitures pour entretien divers bâtiments	REXEL LES HERBIERS Les Herbiers	1 354,48 €
Intervention sur chaudière école Françoise Dolto	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	840,72 €
Fourniture de quincaillerie service espaces verts / voirie	WURTH FRANCE SA Erstein	660,89 €
Sonorisation festivités du 13 juillet 2022	LES BEQUILLES VERTES Pouzauges	2 750,00 €

Entretien des ventilations divers bâtiments	TEILLET BLANCHARD SARL Pouzauges	7 737,10€
Spectacle MARILUCE DUO le 17 juin 2022 - Fête de la musique	ROCKWITHYOU Val d'Erdre Auxence	1 260,00 €
Gants pour Services techniques, Gants + casques pour travaux sous tension écoles Françoise Dolto et Jules Verne	WURTH FRANCE SA Erstein	482,75 €
Animation VENT DES CIRQUES le samedi 27 août 2022 - Apéros-contés / semaine récréative	ATLANTIC PROD SARL Saint-Nazaire	1 125,48 €
Antimousse divers bâtiments	7 D'ARMOR Vannes	826,80 €
Réparation tondeuse Grillo	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	1 128,12 €
Entretien tondeuse	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	794,58 €
Fertilisation stade Jacques Chartier	ECHO VERT ATLANTIQUE Niort	2 319,22 €
Apport d'éléments organiques pour stade Jacques Chartier	ECHO VERT ATLANTIQUE Niort	1 045,00 €
Fourniture de piquets bois 24 place de l'Eglise et rue Ferchaud de Réaumur	TRICHET ENVIRONNEMENT Venansault	438,48 €
Pompe pour assainissement école Jules Verne	SAS NORIA CONCEPTION HYDRAULIQUE L'Herbergement	1 629,60 €
Fête de la musique du 17 juin 2022 : * Sonorisation des groupes de l'école	BONJOUR LES FRANGLAIS GROUPE JAMPHONIC Mauléon	600,00 €
Entretien broyeur d'accotements	AGRI VS SARL – SCAR Saint-Mesmin	649,20 €
Gazon de regarnissage stades	VERTYS Fontenay-le-Comte	917,90 €
Fournitures divers bâtiments	SONEPAR Les Herbiers	834,48 €
PANORAMAG 6 - AVRIL/MAI/JUIN 2022. DEPLIANTS Petites Villes de Demain	IMPRIMERIE LIAIGRE Pouzauges	3 664,93 €
Feu d'artifice du 13 juillet 2022	MILLE FEUX Sainte-Gemme-La-Plaine	5 500,00 €
Désembouage de l'échangeur chaudière école Dolto	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	982,92 €
Peinture routière	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche	3 362,63 €
Nettoyage des avaloirs	GAUBERT T.P Pouzauges	6 844,08 €
Remise en état du CRAFTER avant le passage au contrôle technique	GARAGE DE LA VALLEE Pouzauges	435,73 €
Curage du dessableur du lac, curage du bassin d'orage de l'Etoile et réparation de buses au lotissement Régnault	GAUBERT T.P Pouzauges	3 576,00 €
Reprise de la ventilation vestiaires Jacob	TEILLET BLANCHARD SARL Pouzauges	1 108,01 €
Réparation du chariot télescopique JCB + révision des 2000 heures	M3 La Roche sur Yon Bellevigny	3 990,21 €
Ecran plasma sur chariot à roulettes pour projection + accessoires. Récepteur d'affichage sans fil.	OUEST SOLUTIONS INFORMATIQUES Pouzauges	1 503,60 €
Baby-foot d'intérieur ELLES pour l'espace jeunes	UGAP Marne-La-Vallée	1 018,50 €
Spectacle "Rosita, la Marchande d'Eventails" pour l'apéro-conté du 9 juillet 2022	LES MURMURES DE SHERAZADE Bazoges-en-Pareds	523,00 €
Urnes carton 30x30x90 cm blanche + 5 portes flyers A6 - Petites Villes de Demain	BIKOM Aubergenville	2 664,00 €
Echafaudage roulant TOTEM LINE 180 - Hauteur 6.85m	FIGOMEX Saint-Herblain	2 280,50 €
Animation-spectacle "Clic-Clac, Zig-Zag, la Photo Barjo" - Fête du 13 juillet 2022	COMPAGNIE HIPPOAMTAM Sainte-Hermine	1 084,00 €

Chaises pour cantine école Françoise Dolto	WESCO Cerizay	1 119,59 €
Fourniture stades (peinture, attache filets, fanions)	ACL SPORT NATURE Beignon	1 466,46 €
Gazon fleuri rocade est	ECHO VERT ATLANTIQUE Niort	438,09 €
Location minipelle 24 place de l'Eglise et lotissement Régnault	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	622,03 €
Manège Le Musicavélo le 13/07/2022	BOURON BERNARD Bretignolles-sur-Mer	550,00 €
Spectacle "la rencontre d'Aimé et Paulette" le 06/08/2022 au clos du Vieux Pouzauges	LA COMPAGNIE DES ARTISANS REVEURS Fontenay-le-Comte	870,00 €
Flyers 20 000 exemplaires - Cartes petites villes de demain	IMPRIMERIE LIAIGRE Pouzauges	516,96 €
Arrachage d'une haie rocade est	LES PAYSAGES GOBIN Pouzauges	3 667,20 €
Travaux sur chaufferies divers bâtiments	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	1 684,02 €
Remplacement boîtier de commande ascenseur du Colombier	ABH ASCENSEURS PORTES AUTOMATIQUE Pace	1 192,80 €
Outillage service bâtiments	BERNER SARL Saint-Julien-du-Sault	535,04 €
Outillage service Bâtiments	BOSCHAT-LAVEIX Lamballe	2 374,04 €
Mégohmmètre service Bâtiments	SONEPAR Les Herbiers	494,24 €
Caisses à outils service Bâtiments	WURTH FRANCE SA Erstein	456,77 €
Interrupteurs différentiels divers bâtiments suite contrôle SOCOTEC	SONEPAR Les Herbiers	2 289,77 €
Réparation robot de tonte	SAS MODIS-ESPACE EMERAUDE Saint-Léger-sous-Cholet	566,65 €
Matériel informatique pour la mairie + vidéoprojecteur	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	1 100,20 €
Tapis pour l'entrée de la Mairie	INITIAL SAS Stains	523,55 €
Remplacement de câbles sur les pare-ballons stade André Jacob	ACL SPORT NATURE Beignon	2 031,72 €
Taille d'arbres sur différents sites (Colombier, rue du Dolmen, Clos de Richebonne)	ARBRE ET PAYSAGE La Petite-Boissière	1 728,00 €
Missions 2022	Office de Tourisme du Pays de Pouzauges Pouzauges	5 720,00 €
Sortie Espace Jeunes du 18 août 2022 - Téparendu et Laser Game.	TEPACAP VENDEE-SENSASPORTS Mesnard-la-Barotière	432,00 €
Remplacement des jets fontaine place de l'Hôtel de Ville	AQUATICAL Haute-Goulaine	887,23 €
Location de nacelle pour élagage du Colombier	VENDEE LOCATION – VLOK Les Herbiers	515,99 €
Produits d'entretien	ORAPI HYGIENE ANGERS Saint-Sylvain-d'Anjou	5 555,58 €
Projecteur sur pied	RONDEAU FRERES Les Herbiers	550,80 €
Fourniture électrique divers bâtiments	SONEPAR Les Herbiers	431,90 €
Expertise du sol stade Jacques Chartier	SPORTALYS Les Ponts-de-Cé	4 392,00 €
Blocs de secours chaufferie divers bâtiments	WURTH FRANCE SA Erstein	774,00 €
Mission de bureau de contrôle – Rénovation de la SER et de son parking	APAVE NORD OUEST La Roche sur Yon	5 102,40 € 4 252,00 € HT
Coordination SPS – Rénovation de la SER et de son parking	MSB Les Sables d'Olonne	3 660,00 € 3 050,00 € HT
Travaux de tonte, de taille de haies, de désherbage, débroussaillage dans divers espaces verts		

. Lot n°1 : tonte	AREAMS Les Herbiers	8 737,06 € <i>7 280,88 HT</i>
. Lot n°2 : Taille des haies manuelle	ARBORA Torfou	15 172,38 € <i>12 643,65 € HT</i>
. Lot n°3 : taille au lamier	ETA ROTURIER RAPHAEL Sèvremont	9 804,00 € <i>8 170,00 € HT</i>
. Lot n°5 : débroussaillage manuel	AREAMS Les Herbiers	11 037,60 € <i>9 198,00 € HT</i>

Décisions

- Convention coupe de bois

Avec la société Les Paysages Gobin

Du 1^{er} au 31 mars 2022 et du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023

Au Bois de la Folie, sur une surface de 21 ares

Pour un montant de 28,00 € l'are, soit 588,00 € au total

Payable en une seule fois en 2022 dès réception de l'avis de somme à payer

20h38 : Madame le Maire lève la séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 avril 2022

N° CM04042022-01
CPG

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAUT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU M M. PRAUD, Mme E. RABILIER formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme M. DEVANNE
Mme S. BERTEL	"	Mme I. BROSSET
M F. RABAUD	"	M JC MARCHAND
Mme M. LERAY	"	M A. PERROTIN
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme E. BILLEAUD

OBJET : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL – MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la création, par le Conseil Municipal, de commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, soit par l'Administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres ;

VU la délibération n°CM15062020-02 du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de créer 8 commissions pour le mandat 2020-2026 ;

CONSIDERANT que, suite aux démissions successives de Messieurs LE MOING et PRÉAU, membres du groupe majoritaire « Rassemblés Pour Pouzauges », et à l'arrivée de Madame RABILIER au sein de l'Assemblée délibérante, il convient de mettre à jour la composition de ces commissions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

PROCEDE à la mise à jour de ses commissions comme indiqué ci-après :

FINANCES**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Président** : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> · La préparation et le suivi des budgets communaux 	Madame Lydie AVOINE Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Christian PELLETIER Madame Nicole FIORI Monsieur Noël GODET Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alfredo DIAS COUTO Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Madame Sarah BERTEL Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Christophe PRIOU Madame Isabelle BROSSET Madame Estelle BILLEAUD Madame Aurélie RABILLER Monsieur Jérôme LANDA Madame Marina LERAY Monsieur Nicolas RIPAULT Madame Elodie RABILIER Monsieur Jacques BALLAY Monsieur Didier DOLÉ Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Madame Sophie BÉNÉTEAU Madame Monique RANGEARD Monsieur Mickael PRAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SUIVI DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Président** : Monsieur Jean-Claude MARCHAND

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> · Le commerce et l'artisanat · Le centre-ville · Le suivi des réunions de chantier · Le tourisme · Les relations avec l'Office de Tourisme · L'animation des Labels · Le suivi et l'organisation des Journées du Patrimoine · La réalisation d'un circuit découverte de la ville en autonomie 	Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Noëlle FRADIN Madame Lydie AVOINE Monsieur Alfredo DIAS COUTO Monsieur Nicolas RIPAULT Monsieur Didier DOLÉ Madame Monique RANGEARD

SPORT**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Le sport et les animations sportives . L'étude des projets de futurs équipements . Le planning des équipements sportifs . La participation à l'Office Municipal des Sports 	Madame Aurélie RABILLER Madame Isabelle BROSSET Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Jérôme LANDA Monsieur Noël GODET Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Monsieur Christophe PRIOU Madame Sophie BÉNÉTEAU Monsieur Mickael PRAUD

VIE CULTURELLE ET CITOYENNE**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Lydie AVOINE

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Le Forum des Associations . Le Téléthon . La réflexion autour de l'Espace de Vie Sociale (EVS) . Le suivi du partenariat avec l'Ecole de Musique . La Fête de la Musique . Les festivités du 14 juillet . Les animations estivales (Apéros contés,...) . Le Gala des Talents . Les animations de Noël 	Madame Aurélie RABILLER Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Monsieur Christophe PRIOU Madame Marina LERAY Madame Marie-Noëlle FRADIN Monsieur Noël GODET Madame Isabelle BROSSET

ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Président** : Monsieur Alexandre GUILLOTEAU

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Les services à l'enfance . Les accueils périscolaires . Les affaires scolaires . Les chantiers Jeunes . Le suivi de l'Espace Jeunes . Le Conseil Municipal des Jeunes . Le Passeport du Civisme 	Madame Isabelle BROSSET Madame Aurélie RABILLER Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Frédéric RABAUD Madame Nicole FIORI Madame Elodie RABILLIER Monsieur Mickael PRAUD

ESPACE URBAIN – URBANISME DE L'HABITAT ET DE LA VOIRIE**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Marie-Noëlle FRADIN

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Le suivi de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) . Le suivi des subventions Patrimoine . Les autorisations liées au droit du sol . L'aménagement de la voirie urbaine . La signalétique . L'éclairage public, les économies d'énergies et le développement durable . L'animation et le suivi du label Ville Prudente 	<p style="text-align: center;">Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Christian PELLETIER Monsieur Jean-Claude MARCHAND Monsieur Alfredo DIAS COUTO Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Alexandre GUILLOTEAU Monsieur Nicolas RIPAUT Monsieur Frédéric RABAUD Monsieur Noël GODET Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Didier DOLÉ Madame Sophie BÉNÉTEAU</p>

ESPACE RURAL – PATRIMOINE COMMUNAL – ESPACES VERTS**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Monsieur Christian PELLETIER

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Les voiries rurales . La gestion des espaces naturels . Le suivi du patrimoine . Les travaux en régie . Le fleurissement – Les plantations . L'éducation à l'environnement . Le suivi du concours Paysage de votre Commune . Jardin'Arts . Les plantations « un bébé, un arbre » . Les semis en pied de mur . L'entretien du cimetière 	<p style="text-align: center;">Madame Sarah BERTEL Monsieur Anthony PERROTIN Monsieur Nicolas RIPAUT Monsieur Noël GODET Madame Patricia DEBELLOIR-POUPIN Madame Marie-Bernadette VINCENT Monsieur Jean-Michel BEAUFFRETON Monsieur Jacques BALLAY Monsieur Mickael PRAUD</p>

VIE SOCIALE – SERVICES A LA POPULATION**Présidente** : Madame Michelle DEVANNE, Maire**Vice-Présidente** : Madame Nicole FIORI

Missions	Membres
<ul style="list-style-type: none"> . Les relations avec les aînés . Les relations avec les personnes handicapées . Les allocations citoyennes . La reprise des concessions du cimetière . Le Conseil des Sages 	<p style="text-align: center;">Madame Sarah BERTEL Madame Laurence BRISSEAU-JAUZELON Monsieur Anthony PERROTIN Madame Marina LERAY Madame Marie-Bernadette VINCENT Madame Estelle BILLEAUD Monsieur Jacques BALLAY Madame Monique RANGEARD</p>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 12/04/2022
Qualité : Maire de Pouzauges



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.